



Plus de 3 500 règlements en un clic!

Bienvenue sur

LE PORTAIL des règlements de la Ville de Québec

Un outil de recherche convivial à la fine pointe de la technologie

Guide d'utilisation

Portail des règlements de la Ville de Québec

Le portail des règlements se divise en deux banques de données.

Règlements codifiés

Recherche

Simple
Avancée

Accès rapide

Titre
Alphanumérique
Instance décisionnelle
Thème

Règlements annuels

Recherche
Accès rapide

Tableau des modifications

← La **banque de règlements codifiés** contient une sélection d'environ 230 règlements à caractère général et d'utilisation courante (animaux domestiques, permis, tarifs, urbanisme, etc.). Ces règlements sont mis à jour en y intégrant les modifications qui leur sont apportées.

← La **banque de règlements annuels** contient **TOUS** les règlements de la ville: règlements d'emprunt, règlements modificateurs, crédits budgétaires, etc. Ils sont classés par année d'entrée en vigueur et se lisent tels qu'ils ont été adoptés par l'une des différentes instances décisionnelles de la ville.

Banque de règlements codifiés: Accès rapide

Règlements codifiés

Recherche

Simple
Avancée

Accès rapide

Titre
Alphanumérique
Instance décisionnelle
Thème

Règlements annuels

Recherche
Accès rapide

Tableau des modifications

- ◆ **Titre**: les règlements codifiés y sont classés selon la première lettre du premier mot signifiant du titre (ex.: le *Règlement sur les animaux domestiques* se trouve sous la lettre A)
- ◆ **Alphanumérique** : permet de repérer certains règlements codifiés qui ont fait l'objet d'une refonte et qui sont identifiés par une lettre et un chiffre (ex.: le *Règlement sur le nom des arrondissements, N-1*, se trouve sous la lettre N)
- ◆ **Instance décisionnelle**: permet d'accéder aux règlements codifiés du conseil d'agglomération, du conseil de la ville, du comité exécutif ou de l'un des arrondissements
- ◆ **Thème** : les règlements codifiés y sont répertoriés sous certains thèmes généraux

Banque de règlements codifiés:

Recherche simple

Recherche par mot-clé

Texte à rechercher

*Pour trouver un mot au singulier et au pluriel, utilisez l'astérisque « * » (exemple : arbre*).*

Type [Aide à la recherche booléenne](#)

Titre

Options d'affichage des résultats

Filtre En vigueur seulement Tous les règlements

Résultats par page

Il est possible de chercher par mots clés dans le texte d'un règlement, dans son titre ou de combiner les deux. Le type de recherche permet de préciser la requête.

Il est aussi possible de formuler une question de recherche plus complexe à l'aide des opérateurs booléens. L'*Aide à la recherche booléenne* explique comment utiliser ces opérateurs.

Astuce: sélectionnez « En vigueur seulement » pour exclure de la liste des résultats les règlements remplacés ou abrogés.

Banque de règlements codifiés:

Recherche avancée

En plus de sonder la banque de règlements codifiés par mots-clés, l'écran de recherche avancée permet d'effectuer une recherche par référence alphanumérique, une recherche historique ou de combiner ces options.

Recherche par référence alphanumérique

Cette option permet de repérer un règlement codifié par sa désignation alphanumérique (ex.: « A-2 ») ou par son numéro séquentiel (ex.: « R.V.Q. 1400 » ou simplement « 1400 »). Tous les règlements sont classés par numéros dans le [Tableau des modifications](#).

Recherche par référence alphanumérique

Alphanumérique



Astuces

Recherche historique

Cet outil offre de consulter un règlement tel qu'il se lisait à une date donnée. Il suffit de sélectionner un jour, un mois et une année dans le menu déroulant. Les modifications apportées *après* cette date n'apparaîtront pas. (Seul le format HTML du règlement est accessible lors d'une recherche historique.)

Recherche historique

En vigueur le Jour

Mois

Janvier

Année

2012



Astuces

Banque de règlement codifiés: Règlement HTML ou PDF?

Le portail offre de consulter un règlement dans sa forme HTML ou PDF. Pour accéder à la version HTML d'un règlement, il faut cliquer sur son titre. Pour accéder à la version PDF, il suffit de cliquer sur l'icône appropriée.



Alphanumérique	Titre	PDF	Instance décisionnelle
R.A.V.Q. 141 (7 k)	ADMINISTRATION DES FINANCES (RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR L')		Agglomération de Québec
R.R.V.Q. chapitre A-2 (74 k)	ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET L'ÉTABLISSEMENT DES DROITS PAYABLES POUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (RÈGLEMENT SUR L') - Abrogé		Conseil de la ville
R.V.Q. 1059 (89 k)	ANIMAUX DOMESTIQUES (RÈGLEMENT SUR LES)		Conseil de la ville
R.R.V.Q. chapitre A-8 (18 k)	AUTORISATION À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION (RÈGLEMENT SUR L')		Conseil de la ville
R.A.V.Q. 409 (12 k)	AUTORISATION À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION (RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR L')		Agglomération de Québec

L'interface **HTML** permet de naviguer d'une occurrence à l'autre suite à une recherche par mots clés. Elle offre aussi de consulter les différentes versions d'un article ([bouton H](#)) ou de cliquer sur les [notes historiques](#) au bas d'une disposition afin d'appeler à l'écran le règlement modificateur de cette disposition.

L'interface **PDF** facilite l'impression et la diffusion d'un règlement en réunissant dans un seul document le texte du règlement et ses annexes.

Banque de règlements codifiés: Résultats mis en contexte

Suite à une recherche par mots clés, la liste des résultats peut être déployée en cliquant sur le bouton **Contexte :** . Le portail présente alors un extrait des dispositions contenant le mot cherché. Cette liste des résultats peut de nouveau être réduite en cliquant sur le bouton **Règlements :** .

Filtre des résultats
Règlements : 26 | Contexte : 591 | Astuces

Résultats 1 - 5 de 591

Critères de recherche:
Type : Tous les mots | Texte : arbre | Filtre : En vigueur seulement

Modifier la recherche | Recommencer la recherche

[1] 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Premier | Précédent | Suivant | Dernier

#	Alphanumérique	Titre	Taille	PDF
	R.A.V.Q. 67	RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR L'EAU POTABLE	31k	
1		<u>5</u> ... boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps....		
2		<u>6</u> ... d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un arbre ou d'un arbuste est permis entre 3 heures ...		
3		<u>7</u> ... d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un arbre et d'un arbuste est permis uniquement entre 20 ...		

Astuce: un clic sur le titre du règlement ouvrira ce règlement en présentant la première occurrence pertinente. Un clic sur une disposition en particulier affichera le règlement à partir de cette disposition.

Banque de règlements codifiés :

Naviguer dans un règlement

Suite à une recherche par mots clés, les occurrences repérées sont surlignées en jaune. Des flèches directionnelles permettent de naviguer d'une occurrence à l'autre.

Pour revenir à la liste des résultats, il suffit de cliquer sur **Retour aux résultats** en haut de l'écran. Pour effectuer une nouvelle recherche, il faut cliquer sur **Recommencer la recherche**.

H 5. L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un **arbre** et d'un arbuste est permis en tout temps.

[2008, R.A.V.Q. 67, a. 5.](#)

H 6. L'arrosage, au moyen d'un système d'arrosoir automatique, d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un **arbre** ou d'un arbuste est permis entre 3 heures et 6 heures le dimanche, le mardi et le jeudi.

[2008, R.A.V.Q. 67, a. 6.](#)

H 7. L'arrosage, par un autre moyen que ceux visés aux articles 5 et 6, d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un **arbre** et d'un arbuste est permis uniquement entre 20 heures et 23 heures les jours suivants :


1° un jour où la date est paire, sauf le samedi, pour l'occupant d'habitation dont le numéro civique est un chiffre pair;

2° un jour où la date est impaire, sauf le samedi, pour l'occupant d'habitation dont le numéro civique est un chiffre impair.

[2008, R.A.V.Q. 67, a. 7.](#)

Banque de règlements codifiés: le bouton H

Chaque disposition d'un règlement codifié (HTML) est précédée d'un bouton « **H** » de couleur **orange**. Cet outil permet d'afficher toutes les versions d'une disposition et de suivre son évolution.



H **229.** Un usage du groupe *C36 atelier de réparation* est associé à un usage du groupe *C32 vente ou location de petits véhicules*, du groupe *C33 vente ou location de véhicules légers* ou du groupe *C34 vente ou location d'autres véhicules* pourvu que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages associés soit inférieure à 49 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal.

[2010, R.C.A.1V.Q. 4, a. 229; 2010, R.V.Q. 1643, a. 3.](#)

Un clic sur le « **H** » affiche d'abord la date d'entrée en vigueur de chacune des modifications apportées à cette disposition. Un clic sur (**Afficher**) permet ensuite de visualiser la disposition telle qu'elle se lisait à la date indiquée à gauche (date d'entrée en vigueur).

Versions de la disposition:

R.C.A.1V.Q. 4 - RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU SUR L'URBANISME

Article 229

Date entrée en vigueur

2010/04/07 (Afficher)

2010/01/05 (Afficher)



Banque de règlements codifiés: le bouton H (suite)

Il est également possible de cliquer sur la date d'entrée en vigueur. Le portail appellera alors à l'écran non pas la disposition, mais tout le règlement, tel qu'il se lisait à cette date.

La disposition, remise en contexte, sera surlignée en jaune.

Versions de la disposition:

R.C.A.1V.Q. 4 - RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME

Article 229

Date entrée en vigueur

2010/04/07 (Masquer)

229. Un usage du groupe C36 atelier de réparation est associé à un usage du groupe C32 vente ou location de petits véhicules, du groupe C33 vente ou location de véhicules légers ou du groupe C34 vente ou location d'autres véhicules pourvu que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages associés soit inférieure à 49 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal.

[2010, R.C.A.1V.Q. 4, a. 229; 2010, R.V.Q. 1643, a. 3.](#)

2010/01/05 (Masquer)

229. Un usage du groupe C36 atelier de réparation est associé à un usage du groupe C32 vente ou location de petits véhicules, du groupe C33 vente ou location de véhicules légers ou du groupe C34 vente ou location d'autres véhicules pourvu que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages associés soit inférieure à 10 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal.

[2010, R.C.A.1V.Q. 4, a. 229.](#)

Banque de règlements codifiés: Les notes historiques

Sous chaque disposition d'un règlement codifié se trouvent des notes historiques. Elles réfèrent aux règlements qui l'ont édicté et modifié.

H 229. Un usage du groupe C36 atelier de réparation est associé à un usage du groupe C32 vente ou location de petits véhicules, du groupe C33 vente ou location de véhicules légers ou du groupe C34 vente ou location d'autres véhicules pourvu que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages associés soit inférieure à 49 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal.

[2010.R.C.A.1V.Q. 4. a. 229](#); [2010.R.V.Q. 1643. a. 3.](#)

Un clic sur une note appelle à l'écran le règlement modificateur. La disposition modificatrice est alors surlignée en jaune.

« 2° lorsque l'étage situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée est pourvu de pièces propres à l'habitation et d'équipement de plomberie et d'électricité servant pour des appareils domestiques sanitaires et de cuisson, ceux-ci doivent être conservés, malgré l'exercice d'un usage d'administration accessoire à un usage exercé au rez-de-chaussée; ».

3. L'article 229 de ces règlements est modifié par le remplacement de « 10 % » par « 49 % ».

4. L'article 306 de ces règlements est modifié par :

1° le remplacement, au paragraphe 4° du deuxième alinéa, de ce qui précède le sous-paragraphe a) par ce qui suit :

Banque de règlements annuels

Règlements codifiés

Recherche

Simple
Avancée

Accès rapide

Titre
Alphanumérique
Instance décisionnelle
Thème

Règlements annuels

Recherche
Accès rapide

Tableau des modifications

La **banque de règlements annuels** contient **TOUS** les règlements de la ville : règlements modificateurs, règlements d'emprunt, crédits budgétaires, autorisations personnelles en matière de zonage, normes de construction, ouverture de rue, conversion de logements en copropriétés divisées, etc.

Ces règlements sont classés par année selon leur date d'entrée en vigueur.

Les différentes instances décisionnelles de la Ville de Québec adoptent en moyenne près de 350 règlements chaque année.

La liste des règlements entrés en vigueur une année donnée peut être obtenue par **Accès rapide**.

Il est également possible de faire une **recherche** combinant plusieurs critères.

Banque de règlements annuels: Recherche

Un règlement peut être repéré :

- ◆ par mots clés dans le texte, dans le titre ou par une combinaison des deux;
- ◆ par référence alphanumérique (ex.: « A-2 ») ou numéro séquentiel (ex.: « 1400 »);
- ◆ ou par une combinaison de ces options.

ATTENTION : il faut préciser dans quelle **année** doit se faire la recherche. À défaut de connaître l'année d'entrée en vigueur d'un règlement, il suffit de sélectionner « **Tout** » dans le menu déroulant.

Recherche par mot-clé

Texte à rechercher
Type Aide à la recherche booléenne
Titre

Recherche par référence alphanumérique

Alphanumérique  Astuces

Recherche par année

Année

Options d'affichage des résultats

Résultats par page



Banque de règlements annuels: Résultats mis en contexte

Suite à une recherche par mots clés, la liste des résultats peut être déployée en cliquant sur le bouton **Contexte :** . Le portail présente alors un extrait des dispositions contenant le mot cherché. Cette liste des résultats peut de nouveau être réduite en cliquant sur le bouton **Règlements :** .

Filtre des résultats
Règlements : 26 | **Contexte :** 591 | Astuces

Résultats 1 - 5 de 591

Critères de recherche:
Type : Tous les mots | Texte : arbre | Filtre : En vigueur seulement

Modifier la recherche | Recommencer la recherche

[1] 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Premier | Précédent | Suivant | Dernier

#	Alphanumérique	Titre	Taille	PDF
	R.A.V.Q. 67	<u>RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR L'EAU POTABLE</u>	31k	
1		<u>5</u> ... boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps, ...		
2		<u>6</u> ... d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un arbre ou d'un arbuste est permis entre 3 heures ...		
3		<u>7</u> ... d'un jardin, d'un potager, de la pelouse, d'un arbre et d'un arbuste est permis uniquement entre 20 ...		

Astuce: un clic sur le titre du règlement ouvrira ce règlement en présentant la première occurrence pertinente. Un clic sur une disposition en particulier affichera le règlement à partir de cette disposition.



Le portail des règlements possède d'autres fonctionnalités, expliquées en détails dans l'*Aide à la recherche*. Repérez l'icône  .

Bonne navigation!